COMBAT OUVRIER

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire en Martinique et en Guadeloupe.
Pour l'émancipation des peuples de Martinique et de Guadeloupe.
Pour la reconstruction de la IVéme Internationale.

Samedi 25 octobre 1980 | N° 88 | PRIX : Antilles : 2 F, France : 3 F

Editorial

GUADELOUPE : LA CGT APPELLE À LA GRÈVE GÉNÉRALE

La CGTG a lancé un mot d'ordre de grève générale pour le 28 octobre. Dans un tract daté du 12 octobre, la centrale syndicale explique les raisons de son « appel aux travailleurs guadeloupéens ». Elle constate d'abord que « l'économie guadeloupéenne est entrée dans une phase d'asphyxie totale, surtout dans sa base fondamentale : l'industrie sucrière », elle dénonce la fermeture de l'usine Darboussier, critique la réforme foncière et la conteneurisation et considère que la situation actuelle « présente des graves dangers pour les populations des deux régions : Basse Terre et Grande Terre ». En conclusion la CGTG appelle « tous les travailleurs de la région de Grande Terre à se rassembler dans la cour de l'usine Darboussier le mardi 28 octobre à 8H 30 et ceux de la région de Basse Terre à partir de 9 heures ».

Il n'est pas en effet sans importance actuellement que face aux nombreux problèmes qui se posent aux travailleurs ils puissent se mobiliser au cours d'actions d'ensemble. Cependant, on peut s'étonner de la façon dont les dirigeants de la CGTG préparent cette grève générale et du peu de garanties qu'ils ont prises pour qu'elle soit un succès. Car il ne suffit pas d'un appel pour que les travailleurs répondent « présent ».

En particulier, la CGTG n'a pas appelé, à notre connaissance, les différents syndicats et les organisations de gauche et d'extrême gauche à préparer avec elle le mouvement. Cela aurait permis que toutes ces organisations mettent en commun leur influence respective pour sensibiliser l'ensemble des travailleurs et la grève n'en aurait été que mieux préparée, la mobilisation plus large, plus profonde.

Les dirigeants de la CGTG se contentent, à la fin du tract d'appeler « les organisations syndicales, les partis de gauche, les organisations démocratiques à apporter leur soutien... ».

Si ils pensent que ce syndicat, à lui seul, possède la capacité nécessaire à mobiliser l'ensemble des travailleurs pour une grève générale en Guadeloupe, alors pourquoi, à ce jour, dans de nombreux secteurs, un nombre important de travailleurs ignorent encore cet appel à la grève ? Pourquoi la grève du 28 n'est-elle pas à l'ordre du jour dans la majorité des entreprises du pays ? Combien de réunions de travailleurs ont-elles été organisées au sein des entreprises pour préparer la grève ?

Les dirigeants de la CGTG pensent-ils se laver à l'avance de tout soupçon tout simplement parce qu'ils appellent à l'action ?

Mais malgré le peu d'atouts que la direction syndicale met dans la balance pour garantir le succès du mouvement qu'elle organise, les travailleurs peuvent utiliser pour leur propre compte la grève du 28. Ils peuvent, s'ils se mobilisent eux-mêmes dans leurs entreprises, s'ils organisent eux-mêmes des réunions à cet effet, s'ils préparent dès maintenant la grève du 28, exprimer le plus nombreux possible leur mécontentement à l'administration coloniale.

24 OCTOBRE : LE PROCÈS DES 7 INCULPÉS DE TRINITÉ

UN NOUVEAU PROCÈS COLONIAL

C'est le 24 octobre qu'a lieu le procès des 7 inculpés de Trinité : 3 professeurs, 3 élèves et un parent d'élève se retrouvent devant le tribunal pour leur participation aux évènements qui remontent au premier trimestre de l'année 1979, à la Cité Scolaire de Trinité.

La Cité Scolaire de Beauséjour comprend 3 établissements distincts dans la même enceinte : un LEP, un collège et un Lycée Polyvalent, le tout faisant près de 3000 élèves. C'est donc un très gros établissement scolaire, qui reçoit des élèves de pratiquement toutes les communes de la Martinique. Les problèmes d'internat et de transport sont dès le départ énormes, pour des élèves qui viennent de Rivière-Pilote, du Macouba ou même de Saint-Pierre !

A la rentrée scolaire de 1978, le nombre de professeurs blancs au lycée est de 73 %. Toute une partie d'entre eux s'est regroupée en véritable clan, dans la Résidence de l'Anse Belgrade, en face de la Cité Scolaire. Leur chef de file est Charpentier, un professeur français. Les élèves lui reprochent d'être raciste et méprisant à leur égard.

Les incidents débutent en février 1979. Un élève de 1ère entre dans sa classe après les autres élèves. Le professeur, un blanc du nom de Vilpoux lui demande d'aller prendre un billet de retard, ce que l'élève refuse car il affirme ne pas être en retard. De fait, il n'y a pas de sonnerie, on ne peut donc vérifier qui a tort et qui a raison.

L'après-midi, Charpentier exclut l'élève sous prétexte qu'il n'est pas allé prendre le billet. La déléguée de classe proteste. Elle aussi est exclue : devant ce fait, les élèves de la classe se solidarisent avec leurs camarades et laissent Charpentier seul dans la classe. Or l'administration, en la personne du proviseur Mœtus leur donne tort. Dès le lendemain, c'est la grève du côté des élèves et d'un certain nombre de professeurs qui les soutiennent.

Les élèves dénoncent l'attitude de Vilpoux et de Charpentier, qu'ils jugent méprisante et raciste. Ils demandent leur renvoi. L'administration refuse. Elle prendra systématiquement leur parti pendant toute la durée des incidents. Des incidents ont lieu, Charpentier sera

Manifestation des lycéens de Trinité en mars 1979

légèrement bousculé par des élèves, ainsi d'ailleurs que d'autres Martiniquais qui prennent sa défense. C'est à ce moment que les professeurs blancs font circuler une pétition dans laquelle ils demandent de réprimer les élèves et les professeurs qui les soutiennent. C'est cette attitude de soutien de l'administration et d'une forte partie des professeurs blancs autour de Charpentier et de Vilpoux qui renforce la tonalité raciste des incidents.

Mais l'incident le plus sérieux se déroule au mois de mars : le lycée est couvert d'inscriptions attaquant un professeur et des élèves dirigeants du comité de lutte. C'est la grève, Charpentier et plusieurs autres professeurs sont bousculés. Toute la cité scolaire est fermée.

Ensuite l'administration pose ses conditions : réinscription des élèves, moyen commode pour refuser leur inscription aux élèves réputés « meneurs ».

C'est contre cela qu'élèves, parents et professeurs protestent. Le mouvement de grève s'étend à de nombreux autres établissements scolaires de la Martinique.

Le jour des opérations de réinscription, il y a plusieurs dizaines de personnes présentes qui refusent la réinscription. Plus de 60 personnes — professeurs, élèves, parents — pénètrent dans les locaux et contraignent Mœtus à réouvrir l'établissement sans réinscription.

Alors l'administration veut se venger. Dès la fin de l'année scolaire, on inculpe une quinzaine de personnes, entre autres choses pour vol de documents administratifs. Parmi les 15 inculpés, l'administration désigne 7 otages. Ce sont eux qui passent en procès le 24 octobre.

Bien sûr, l'issue du procès dépendra de la force de la mobilisation des élèves, parents et professeurs. Hors de cela, il n'y a pas de mansuétude à attendre d'une justice colonialiste et raciste.

J . B .

GUADELOUPE: IL FAUT PROTESTER CONTRE LES TRACASSERIES POLICIÈRES, PERQUISITIONS, FOUILLES, ETC...

L'enquête actuellement menée pour découvrir les responsables des attentats du 16 septembre à la Marina et à l'aéroport du Raizet, fournit aux gendarmes, Renseignements Généraux et autres DST une excellente occasion de s'en prendre aux militants anticolonialistes.

C'est ainsi que le mardi 14 octobre, une dizaine de militants proches de l'UPLG, dont certains avaient déjà été impliqués lors du procès du GONG en 1967-68, ont vu débarquer chez eux à l'aube gendarmes ou policiers, et furent gardés à vue et interrogés à la gendarmerie du Petit Pérou, tandis que leur logement était fouillé de fond en comble. C'est ainsi que chez l'un d'entre eux, 4 gendarmes fouillèrent de... 6 heures du matin à 21 heures !

Agissant sur commission rogatoire du juge d'instruction, les zélés policiers, apparemment, ne trouvèrent pas le moindre élément pouvant établir un quelconque rapport entre ces militants et le GLA.

En fait, tout porte à croire qu'ils en étaient déjà convaincus au départ : mais sous couvert de mener l'enquête, ils en profitent pour essayer de gêner les anticolonialistes dans leurs activités pour les contrôler et remettre à jour leurs fiches de renseignements.

Ces perquisitions, orientés uniquement vers l'extrême-gauche anticolonialiste, doivent satisfaire les partis de droite, les Viviès, Moustache et compagnie qui réclamaient à cors et à cris que l'on s'en prenne à l'UPLG. « Demandez donc à Mr. Thésauros » écrivait Souquet-Basiège dans « le Rassemblement », journal du RPR.

Notons à ce propos qu'alors qu'on s'en prend aux militants anticolonialistes, des gens tels qu'un Viviès, qui avoue admirer le fasciste Mussolini, ou un Edouard Boulogne, directeur de Guadeloupe 2000, proche des milieux d'extrême-droite (ceux-là même qui en France organisent les attentats contre les Juifs) ne sont nullement inquiétés. Mieux encore : ce sont eux, on l'a vu, qui appellent à la répression contre les partisans de l'indépendance.

Les anticolonialistes, quant à eux, doivent réagir face à la répression. Chaque arrestation, interrogatoire, perquisition doit être dénoncé. Les agissements du colonialisme doivent être mis en pleine lumière, afin que soit révélée, selon le mot de Cabort « la face cachée de la France aux Antilles ».

IL Y A VINGT ANS L'ORDONNANCE DE 1960 : UNE MESURE RÉPRESSIVE POUR FREINER LE DÉVELOPPEMENT DES IDÉES ANTICOLONIALISTES

Il y a vingt ans, des dizaines de fonctinnaires exerçant en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane ou en Réunion tombaient sous le coup de l'ordonnance 60-1101 du 15 octobre 1960. Déclarés par les préfets d'alors « susceptibles de troubler l'ordre public », ils étaient expulsés de leur propre pays et devaient rejoindre la métropole dans les 48 heures, sans autre formalité.

Parmi les fonctionnaires touchés par cette ordonnance, les plus connus étaient les dirigeants du Parti communiste martiniquais, Walter Guitteaud, inspecteur des PTT, Georges Mauvois, inspecteur principal adjoint des PTT, Armand Nicolas, professeur au lycée Schœlcher de Fort-de-France et Guy Dufond, enseignant. Ils refusèrent de quitter leur pays et furent révoqués. En Guadeloupe, les professeurs Yvon Leborgne, Matou du lycée Carnot, Combet du lycée de Basse-Terre, rejoignirent, eux, la métropole. Il en fut de même pour Miron, professeur à Cayenne.

Cette ordonnance avait été prise à l'origine par le gouvernement de De Gaulle pour s'assurer de la fidélité absolue des fonctionnaires français en Algérie, dans le contexte de la guerre coloniale que la France y menait.

Les applications de cette loi ont été adaptées aux DOM et cette fois-ci, dans le but de museler toute tentative d'opposition à la politique coloniale de ces pays.

En effet, le début des années soixante a été marqué par un développement de la prise de conscience contre le colonialisme aux Antilles.

Depuis plusieurs années, se déroulait la guerre d'Algérie. Et le courage de ce peuple qui voulait se libérer quel que soit le prix que lui faisait payer le colonisateur français, ne manquait pas de provoquer de l'enthousiasme parmi les jeunes en Guadeloupe, en Martinique ou parmi ceux qui avaient été faire des études en France. Certains refusèrent d'ailleurs de faire leur service militaire pour ne pas prendre les armes contre ce peuple exploité comme le leur.

Quelques années plus tôt, Castro et les barbudos de Cuba avaient jeté bas le régime du dictateur Batista à la Havane. Depuis, ils tenaient tête au géant américain et lancaient des appels aux autres peuples du Tiers Monde.

Dans le même temps, un vent de décolonisation soufflait sur les anciennes colonies françaises d'Afrique. De juillet à octobre 60, tous les pays de l'ancienne Afrique occidentale et équatoriale française (AOF et AEF) accédaient à l'indépendance.

C'est aussi la période de grandes luttes anti-colonialistes populaires comme celles du Cameroun, du Congo ex-belge avec le leader Lumumba.

Bref, dans le monde on assiste à un véritable bouillonnement des idées de liberté et de lutte contre le colonialisme. Les répercussions sur les populations des dernières colonies françaises que sont les Antilles, se font sentir.

Dans l'émigration, des anticolonialistes martiniquais, guadeloupéens et guyanais se rencontrent et créent le Front Antillo-Guyanais pour l'Autonomie.

D'autre part, les communistes guadeloupéens et martiniquais viennent de couper le cordon ombilical avec le PCF pour se constituer en Parti communiste guadeloupéen et Parti communiste martiniquais. Ils ont pris position officiellement en faveur d'un changement de statut.

Les organisations étudiantes en France, AGEG, AGEM vont elles aussi décider de profiter des vacances des étudiants en Guadeloupe et en Martinique pour propager dans la population les idées de libération du joug colonial français. C'est ainsi qu'en août 1960 se tiendra le Congrès de la Jeunesse de la Guadeloupe et en 1963, en Martinique, se créera l'OJAM.

L'activité des organisations est aussi le reflet d'un profond malaise et mécontentement parmi toute une partie de la population qui se pose des questions sur la soi-disant « départementalisation ». Les trois journées de manifestations des jeunes et des travailleurs de Fort-de-France les 20, 21 et 23 décembre 1959, à la suite d'une altercation entre un automobiliste blanc et un jeune cyclo-motoriste martiniquais, montre que l'exaspération est réelle dans les couches populaires.

C'est dans un tel climat que le gouvernement français décidera d'appliquer l'ordonnance du 15 octobre 1960 aux fonctionnaires des DOM.

Pour tenter de museler la montée des idées de libération du joug colonial, il ne s'arrêtera pas là, d'ailleurs.

Durant toute cette période, la nomination des enseignants dans les DOM était subordonnée à une véritable enquête policière réalisée par les services du ministère des DOM. De nombreux journaux, des revues ou livres étaient saisis à leur arrivée aux Antilles, sous un prétexte ou sous un autre. Les effectifs des Renseignements Généraux étaient doublés.

Pour le gouvernement français qui s'apprêtait à négocier l'indépendance de l'Algérie, des pays d'Afrique, il n'était pas question de laisser se développer des idées de « sécession » comme les représentants gouvernementaux le disaient. Il fallait donc « étouffer dans l'œuf » toute pensée ou expression qui pourrait, d'une manière ou un autre, amener une partie de la population à se poser des questions sur le colonialisme.

Cette politique répressive envers le mouvement anti-colonialiste s'exercera aussi envers les travailleurs. Elle se poursuivra durant plusieurs années. En effet, à la même période, les grèves furent souvent réprimées férocement et se terminèrent à plusieurs reprises par des morts dans les rangs des travailleurs.

C'est à la suite d'une grève de la faim entreprise par Yvon Leborgne en 1971, puis Miron, en France, que les manifestations contre l'ordonnance de 1960 prirent une grande ampleur. En Guadeloupe, en Martinique, en France aussi, l'agitation grandissait dans les lycées, des comités de soutien se créaient. Le gouvernement colonial décidait alors d'abroger cette loi, début 1972, d'autant que la période politique n'était plus la même pour lui. En effet, d'une part la guerre d'Algérie était terminée, d'autre part, l'ordonnance de 1960 n'avait pas empêché une partie grandissante de la population des DOM de s'opposer aux menées colonialistes.

Finalement, la loi était devenue pratiquement inutile pour le gouvernement qui choisit dans un premier temps de la supprimer, puis après, de permettre le retour des fonctionnaires mutés ou de réintégrer les exclus de la fonction publique.

Marianne TIBUS

MARTINIQUE : VERS DES COUPURES DE COURANT GÉNÉRALISÉES !

La Martinique va-t-elle connaître bientôt la situation qui est depuis plusieurs mois celle de la Guadeloupe, avec des coupures de courant incessantes, pratiquement quotidiennes et de très longue durée, occasionnant une gêne considérable aux usagers ?

Cette question mérite d'être posée, car on approche de plus en plus du point de rupture, car l'EDF-Martinique tourne environ à la moitié de sa capacité productrice : pour une puissance installée de 104 Mégawatts, il y avait, il y a une semaine de cela, 49,9 Mégawatts hors-service, à cause de pannes et de réparations diverses.

Alors qu'à la direction, on parle à mots couverts de risques de « rupture de continuité de service », façon élégante de parler de délestages massifs et généralisés, ces « ruptures de continuité » ont déjà eu lieu. Toutes les dernières semaines, il y a eu au moins un ou deux délestages à grande échelle. Un exemple : le samedi 12, tout le Nord de la Martinique, de Saint-Pierre à Basse-Pointe, en descendant jusqu'au Gros-Morne, a été privée de lumière !

Et pour peu qu'un ou deux groupes connaissent des accidents comme le GP 23, il y a une semaine, la situation, de difficile deviendra carrément impossible !

Quelle solution existe-t-il donc pour remédier à cela ? Aucune du côté d'EDF-Martinique !

Actuellement, le site de Pointe des Carrières à Fort-de-France est saturé : il ne reste plus de place pour y installer de nouveaux groupes de production d'électricité. On doit donc se contenter de la puissance produite maintenant. Il est certes prévu la construction d'une nouvelle centrale à Bellefontaine, mais les travaux n'ont pas encore commencé et de toutes façons, la livraison de l'usine est prévue pour 1983, dans trois ans.

C'est donc qu'il faut se préparer dès maintenant à être rationnés, et c'est en connaissance de cause que la direction d'EDF a pris le risque de priver la population d'électricité.

Actuellement, tous les messieurs savants de l'EDF avec leurs diplômes d'ingénieurs sont réduits à prier pour qu'à chaque période de pointe d'utilisation du courant électrique (7 heures du soir, 6 heures du matin), il y ait suffisamment de courant produit pour satisfaire la demande.

Mais comme les prières ne suffisent pas, la direction EDF a commencé à prendre des mesures en douce : elle fait pression pour diminuer l'éclairage public des communes. C'est ce qui fait qu'à Fort-de-France notamment, jusqu'à une heure avancée de la soirée, il y a de véritable zones d'ombre, car on a éteint les feux.

Une autre manœuvre de l'EDF a été de supplier la direction de la SARA de faire tourner son groupe électrogène afin que la raffinerie, grosse consommatrice d'énergie, ponctionne moins de courant sur le réseau. La direction de la SARA a refusé, poliment parait-il, mais refusé tout de même !

Les usagers martiniquais ne doivent pas attendre que la dégradation du service public ait atteint le niveau de la Guadeloupe pour exiger de l'EDF qu'elle se débrouille pour remplir ses obligations. Elle doit s'organiser pour cela.

J.B.

TOUS AU PROCÈS DES 7 DE TRINITÉ VENDREDI 24 ! HALTE A LA RÉPRESSION

Nous publions ci-dessous un tract publié par « VOIX DES LEP », édité par « Combat ouvrier ».

Vendredi 24, à 8 H., au Tribunal de Fort-de-France, aura lieu le procès des sept inculpés de Trinité : trois élèves, trois professeurs, un parent. Ils passeront en jugement pour « vols de documents, dégradations d'objets mobiliers, introduction irrégulière dans les locaux administratifs ». S'ils sont condamnés, ils auront un casier judiciaire, et les professeurs pourront être chassés de l'enseignement, les élèves verront leur avenir compromis.

Mais pourquoi sont-ils donc aujourd'hui sur le banc des accusés ? Les faits remontent à février 79 : des grèves avaient éclaté au lycée de Trinité, contre les agissements de deux professeurs blancs racistes. Le proviseur Mœtus et l'administration du lycée avaient pris fait et cause pour les professeurs racistes et avaient décidé de réprimer les élèves. Pour cela, le proviseur avait fermé le lycée en exigeant que les élèves se réinscrivent un par un à la rentrée. Cela lui aurait permis d'éliminer les « meneurs » du mouvement.

Mais les élèves, certains professeurs et des parents avaient refusé cette réinscription et étaient allés à une soixantaine protester auprès de Mœtus. Ils pénétrèrent dans les bâtiments administratifs et firent comprendre au proviseur qu'ils n'acceptaient pas ses décisions.

Devant cette mobilisation massive, Moetus dut reculer et réouvrir le lycée sans réinscription des élèves. Mais cette victoire, il chercha à la leur faire payer en portant plainte contre sept d'entre eux qui sont aujourd'hui inculpés.

Il ne faut pas que l'administration et Mœtus obtiennent gain de cause ! Les élèves, parent et professeurs qui sont aujourd'hui traînés devant la justice doivent avoir le soutien de tous les élèves des LEP et des lycées de Martinique.

Au moment où le recteur Chaudet fait de grands discours moralisateurs et hypocrites contre le racisme, son administration et son sous-fifre Mœtus font inculper des élèves et des professeurs qui ont lutté contre des agissements racistes dans leur établissement, et un parent qui les a soutenus.

Camarades !

Les 7 de Trinité doivent être purement et simplement acquittés ! Aucune amende, aucune condamnation ne doit leur être infligée ! Car s'ils étaient condamnés, cela voudrait dire que les Mœtus, les Chaudet et les racistes qu'ils soutiennent, ont raison !

Venons tous vendredi à 8 heures au Tribunal de Fort-de-France pour les soutenir et exprimer notre volonté de faire reculer la répression.

Non à la répression !
Non au procès des 7 de Trinité !

Le 21 octobre 1980

SAINT – MARTIN : LES GENDARMES EXPULSENT SAUVAGEMENT DES HAÏTIENS, DES DOMINICAINS ET DES ANTIGUAIS

Depuis environ deux mois, Saint-Martin partie française est le théâtre d'une véritable chasse aux Haïtiens, Dominicains et même aux Antiguais, par les autorités coloniales. Des témoins en provenance de Saint-Martin rapportent que de nombreux Haïtiens et Dominicains ont été, tard la nuit ou très tôt le matin, tirés de leur maison et embarqués sur le premier avion en direction de la Guadeloupe, pour être expulsés chez eux.

Certains qui ont tenté de se cacher dans la nature ont été poursuivis, traqués comme de véritables gangsters.

Le gendarmes qui procèdent à cette opération ne laissent même pas le temps à leurs victimes de récupérer leurs vêtements et autres objets de première nécessité.

Il est souvent arrivé à des Haïtiens et Dominicains de partir pied nus et avec comme tout vêtement, celui qu'ils portaient.

Autre fait scandaleux, c'est que l'administration ne juge pas même bon de remettre à ceux qu'elle chasse les 600 dollars donnés comme caution.

Alors, non contente de s'en prendre de façon aussi violente à des hommes et des femmes dont la seule faute est de chercher à trouver un travail, l'administration commet en plus à leur encontre une véritable escroquerie.

L'attitude des autorités à l'égard de la population émigrée de Haïti et de Dominique est tout simplement révoltante et intolérable.

Les petites gens et les travailleurs de Saint-Martin doivent être solidaires des travailleurs Haïtiens et Dominicains et protester contre les méthodes barbares des gendarmes. Ces méthodes traduisent tout le mépris qu'affichent les représentants du pouvoir colonial vis-à-vis des travailleurs en général.

ERRATUM

Dans le numéro précédent, dans l'article intitulé : « Débat houleux sur la culture à la télévision... » il fallait lire : « et si Bernier et autres sont si furieux qu'un tel débat ait eu lieu, c'est probablement qu'ils se sont rendu compte qu'il avait eu un écho **favorable** *dans une large fraction de la population ». Une erreur de frappe nous avait fait écrire « un écho défavorable ». Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.*

LE VOILE COMMENCE A SE LEVER SUR LES BELLES PROMESSES DE LA RÉFORME FONCIÈRE

Chaque jour qui passe apporte son lot de surprises en ce qui concerne la réforme foncière.

Les espoirs nés, parmi les petits paysans, des nombreux artifices utilisés par l'administration coloniale et ses comparses pour faire croire en cette réforme - l'on se souvient encore du débat télévisé de septembre - commencent à s'envoler.

Tout d'abord, ce qui les frappe, c'est que tous ces propos, tout le remue-ménage qui a accompagné l'annonce de la réforme, ne sont jusqu'à présent pas suivis d'effets pratiques.

Aucun jeune agriculteur n'a encore bien évidemment vu la couleur des terres que la SAG devait rétrocéder, et les agriculteurs se posent des questions.

Cette situation a du reste provoqué une protestation de la part de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui dénonce notamment le fait que seule la Compagnie Fruitière a reçu des terres dans le Nord de la Basse-Terre, et que cette terre lui a été remise directement par la SAG sans passer par le comité directeur de la SAFER.

Interrogé sur les ondes, M. Gendrey a promis d'intervenir auprès de la SAG. Mais alors une question se pose : la SAFER a-t-elle réellement, comme cela avait été annoncé, un droit de préemption sur les terres vendues par la SAG ?

Certains travailleurs en doutent, d'autant que Simonnet aurait réussi, lui aussi, à obtenir par des négociations directes avec la SAG et par-dessus la tête des dirigeants de la SAFER, des terres situées entre le Lamentin et Sainte-Rose.

En revanche, ce que l'on voit clairement, c'est que cette réforme foncière qui devait soi-disant confier les terres à des agriculteurs guadeloupéens, profite essentiellement, pour l'instant, à la Compagnie Fruitière et à Simonnet.

Celui-ci est à ce point assuré d'en tirer le maximum qu'il réalise en ce moment d'importants investissements. Neuf cuves à vapeur sont en cours de construction à l'usine Grosse-Montagne et plusieurs malaxeurs en provenance de l'usine Bonne-Mère vont bientôt être achetés.

Si Simonnet engage de telles dépenses, c'est qu'il est certain de rapports d'argent fort importants.

Les petits agriculteurs, les milliers de paysans sans terre, les colons eux, sont plutôt amers et incertains du lendemain. Ils ont surtout le sentiment de se faire à nouveau gruger et craignent d'être victimes d'un véritable bluff.

Car comment appeler une entreprise qui, soi-disant, doit acheter plus de 11.000 hectares entre les mains des capitalistes fonciers de la SAUB, de la SAG et de la SIAPAP et qui, semble-t-il, ne dispose ni de l'argent nécessaire, ni des moyens en personnel et matériel .

Ainsi, récemment, quand les dirigeants de l'usine Beauport voulurent céder une partie du matériel agricole à la SAFER, cela ne fut pas possible, les représentants demeurant introuvables.

Depuis, à l'usine, les travailleurs n'arrêtent pas d'en rire en se demandant si la SAFER ne serait pas le Président Gendrey tout seul.

Alors tous ces faits, toutes ces constatations ne peuvent que pousser colons et petits planteurs à se rendre compte que la réforme foncière n'est qu'un gadget supplémentaire du pouvoir colonial destiné à permettre à quelques gros capitalistes de réaliser des affaires qui leur rapportent gros.

L'INCULPATION DE PATRICK JOHN :

MISS CHARLES TENTE DE FAIRE OUBLIER SES MAUVAIS COUPS CONTRE LES TRAVAILLEURS

Patrick John, qui fut Premier ministre de la Dominique de 1975 à 1979 et qui annonçait à l'époque qu'il allait rester au pouvoir « pendant 25 ans », a été arrêté à Roseau lundi 20 octobre, puis relâché en échange d'une caution. Patrick John est accusé de corruption, en particulier d'avoir touché de l'argent lors d'un voyage aux Etats-Unis en 1979. Cette accusation est en fait le prétexte à une enquête sur ses activités durant la période où il était au pouvoir. Il est hors de doute que Patrick John (comme d'ailleurs la plupart des chefs d'État ou de gouvernement) a touché des sommes parfois considérables en échange de mesures favorisant tel ou tel pays, ou de contrats avec telle ou telle compagnie. Rappelons qu'une des raisons qui amenèrent le peuple dominicain à se soulever contre lui, l'obligeant à démissionner en juin 1979, fut qu'il voulait abandonner toute une partie de la Dominique (11.000 hectares) entre les mains d'une compagnie américaine. De plus, il avait engagé des négociations avec le gouvernement raciste d'Afrique du Sud, ce qui aurait abouti à faire de la Dominique une couverture pour les échanges entre l'Afrique du Sud et le reste du monde.

Patrick John n'est donc pas un innocent : c'est lui qui, avant d'être renversé, avait fait tirer sur la foule qui manifestait, tuant deux personnes en mai 1979 : lui qui menaçait de faire exécuter le jeune Desmond Trotter pour un crime qu'il n'avait pas commis : lui encore qui fit assassiner par ses forces de répression un certain nombre de jeunes Rastas, pour la seule et unique raison qu'ils vivaient dans les bois, en marge de la société. De tout cela, le peuple de Dominique se souvient et ils ne plaignent guère le sort de Patrick John, un sort qui n'est pas si rigoureux puisqu'il a pu être libéré en échange d'une caution.

Beaucoup attendent sans doute que vienne le tour du successeur de P. John, Oliver Séraphine, qui en treize mois de pouvoir (de juin 79 à juillet 80) a réussi à se remplir les poches de façon scandaleuse, entre autres en conservant à son compte des tôles ondulées envoyées par les Américains pour secourir les sinistrés du cyclône David, et en les revendant ensuite, en particulier à Antigue.

Et peut-être le tour de Séraphine viendra-t-il, en effet. Mais tous ces procès, qui d'ailleurs aboutissent rarement à une véritable condamnation (ainsi deux anciens ministres de P. John, Vic Rivière et Léo Austin, inculpés pour corruption en 1979, sont en liberté sous caution depuis cette date), ne sont en fait que des mesures sensationnelles destinées à détourner l'attention du peuple dominicain des véritables problèmes.

Car le nouveau premier ministre, Miss Eugenia Charles, n'est pas fondamentalement différente de ses prédécesseurs. L'avenir dira si elle utilisera moins que John et Séraphine ses fonctions pour arrondir sa fortune personnelle. Mais ce qui est sûr, c'est que la politique qu'elle compte mener n'ira pas plus que celle de ces messieurs dans le sens des intérêts des travailleurs, En fait, la politique qu'elle veut mener sur le plan économique va plus ouvertement dans le sens du patronat. Elle a annoncé son intention de supprimer deux jours fériés, dont le 4 novembre (lendemain de la fête nationale) qui jusqu'alors étaient chômés et payés. Les travailleurs devront donc travailler davantage pour le même salaire.

En ce qui concerne les prix, elle veut laisser au maximum patrons et commerçants fixer leurs prix eux-mêmes. La « libre entreprise », tel est le mot d'ordre. La hausse des prix va donc s'accentuer, tandis que les salaires, eux, sont loin de suivre.

De telles mesures risquent de provoquer rapidement le mécontentement des travailleurs. Les employés de la « Barclay Bank » sont en grève depuis deux semaines pour exiger une importante augmentation de salaire (60 %), et plusieurs syndicats envisageaient d'appeler à une grève générale pour les soutenir.

Tout cela ne favoriserait pas les affaires de Miss Charles. Et c'est sans doute la raison qui l'a poussée à inculper Patrick John, dont le procès doit avoir lieu le 27 octobre : une affaire à sensation qui, espère-t-elle, en montrant qu'elle n'hésite pas à punir « les gros», fera mieux accepter par les petits les sacrifices qu'elle veut leur imposer, pour le meilleur profit des capitalistes.

Max RODON

~ ECHOS DES ENTREPRISES ~

SOFROI (ABYMES) : NOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL SONT ÉLUS. IL NOUS RESTE A NOUS ORGANISER ENSEMBLE

Les élections des délégués du personnel se sont déroulés jeudi dernier à la Sofroi.

Sur environ 90 employés, 67 ont participé aux votes et les camarades que nous avons proposés sur la liste CGT (seule liste en présence) ont été élus avec plus de 60 voix. En définitive, c'est bien nous, travailleurs, qui avons permis que cette liste nous représente en discutant entre nous et avec nos camarades délégués, de la nécessité de continuer le travail d'organisation dans l'entreprise. Et maintenant la majorité d'entre nous est satisfaite des résultats.

Et bien, de même que tous ensemble, nous avons décidé de la liste des délégués à mettre sur pied, et de la soutenir comme étant notre liste, de même il faudra que nous discutions en permanence avec nos délégués de nos problèmes et de nos revendications.

Ainsi, ce ne seront pas nos seuls camarades responsables ou délégués qui prendront tout en charge, mais bien nous tous ensemble.

FORT-DE-FRANCE HÔPITAL CIVIL SOUFFRIR À SUFFRIN

Le service Suffrin de l'Hôpital Civil a été rénové. Mais déjà la peinture de la salle qui servait d'office est moisie et l'eau ruisselle le long du mur et coule par terre.

Alors les ouvriers de l'atelier doivent pallier encore une fois la carence des directeurs de travaux. En effet, il aurait fallu prévoir un mur de soutènement, car la terre du remblai est tout juste derrière ce mur et l'eau coule continuellement, même par beau temps. Alors les ouvriers doivent déblayer, retirer de la terre afin de laisser plus d'espace entre le remblai et le mur. Il a fallu choisir les plus minces parmi les ouvriers pour qu'ils puissent se glisser dans cet étroit couloir, tout en se protégeant avec un bout de carton afin d'éviter de trop se salir...

FORT DE FRANCE BASSIN DE RADOUB UN RACISTE Á METTRE AU PAS

Il y a quelques jours, alors qu'un délégué discutait avec ses camarades, Houx, chef des réparations navales, le petit raciste en herbe, l'interpelle en lui disant : « Va à ton boulot ! »

Le délégué continue à discuter, car il invitait ses deux camarades à une réunion des délégués du personnel.

C'est alors que le petit chef revient à la charge, en le bousculant. Le délégué riposte contre cette agression.

Parait-il qu'il n'existe pas de racisme à Solcatra. Par contre, c'est l'agressé, qui est Martiniquais, qui a été puni par un avertissement, alors que le chef français blanc a été applaudi par son maître Rein ! Voilà encore une preuve que la direction de Paris choisit bien ses représentants racistes !

SOLCATRA : UN LECTEUR S'EN VA

Eh oui, Rouillon offrait un pot à l'occasion de son départ.

Le « tout Solcatra » (les chefs) était présent, même quelques égarés...

Rouillon a versé quelques larmes, sûrement en pensant à ses 40 % de prime et autres avantages perdus !

Une collecte fut faite parmi les ouvriers pour Rouillon... Nous sommes désolés, cette quête ne rapporta pas un centime !

FORT DE FRANCE QUILLERY : TENTATIVE DE LICENCIEMENT

Certains d'entre nous du chantier du Morne Pichevin, partis en congé annuel, se sont vu imposer 15 jours de congé supplémentaires, alors que l'entreprise embauche parallèlement des manœuvres.

En réalité, ce qu'a voulu faire Quillery, c'était procéder à des licenciements en douce.

Mais cela n'a pas marché comme l'a voulu l'entreprise, car tous ceux qui étaient menacés parmi nous sont allés montrer leur mécontentement en délégation, et ce petit vent de colère a suffi pour faire changer d'avis ces messieurs, et la direction a dû faire réembaucher tous ceux qui étaient visés sur un autre chantier.

EDF MARTINIQUE : UN BEL EXEMPLE D'INCOMPÉTENCE

Depuis deux ans que l'on parlait de ce déménagement au siège social, ceux qui l'ont prévu ont été incapables de le réaliser normalement.

Nous sommes dans un véritable chantier.

L'entreprise chargée des travaux ne sait où donner de la tête car il lui faut faire en même temps béton armé, menuiserie, électricité, alors que le agents sont déjà installés.

Le téléphone qui fonctionnait mal auparavant ne marche plus du tout. Le ménage n'a jamais été fait, à tel point que les ordures et les poussières du chantier s'entassent dans les bureaux.

Et dire que ce sont les mêmes qui jugent nos compétences et notre efficacité au travail !

GROSSE-MONTAGNE

NOUS CONNAISSONS MIEUX QUE PERSONNE LES BESOINS EN PERSONNEL

En vue d'assurer la prochaine saison sucrière, les patrons ont manifesté l'intention d'embaucher du personnel. Nos représentants syndicaux ont exigé, et obtenu, d'être avertis par le patron avant toute embauche, et que chaque cas soit examiné au comité d'entreprise.

Que nous, travailleurs, ayons un droit de regard sur l'embauche, que nous puissions discuter chaque cas et décider des priorités, c'est là une chose positive.

Mais nous pouvons aller plus loin. En effet, qui mieux que nous, qui travaillons depuis des années à Grosse-Montagne, connaît les besoins de l'usine en personnel ? Qui mieux que nous peut dire : nous avons besoin de renforcer telle ou telle équipe, ou tel poste doit avoir tant de personnes, et cela à tel ou tel moment ?

C'est là un objectif que nous pouvons atteindre : non seulement savoir qui est embauché, mais aussi décider du moment, du nombre de travailleurs nécessaire, et à quel poste ils doivent être embauchés. Car ce n'est pas le patron dans son bureau, mais nous, ouvriers, qui faisons tourner l'usine.

FORT-DE-FRANCE : ASSURANCES SOCIALES DESCLIEUX

« NOS RESPONSABLES » ORGANISENT LA PAGAILLE

A la section 4 des AS, l'absence de la dactylo habituelle a entraîné un retard de dix-huit jours dans la liquidation des dossiers du groupe. Alertée, la responsable des AS ne prit aucune disposition.

Il a fallu qu'une délégation de l'ensemble de la section aille exiger que des dispositions soient prises pour que responsables et direction fassent vraiment leur travail.

Ainsi, contrôlant le retard accumulé, « nos » responsables comptabilisèrent plus de 2.000 décomptes à taper. Et ils durent décider à ce moment de mettre deux employées sur le travail.

Une chose est sûre, c'est que par l'irresponsabilité des « responsables » des AS, des assurés vont percevoir après plus d'un mois le remboursement de leurs frais.

Est-ce à dire que nos responsables et directeurs ne font pas leur travail ?

Non, car en réalité leur travail consiste beaucoup plus à faire la police parmi les agents.

UNE AFFAIRE POUR LES REQUINS DE L'HÔTELLERIE PAS UNE GARANTIE POUR LES TRAVAILLEURS

Voilà 2 semaines, la presse apprenait l'arrestation de M. François Rozan, directeur de l'hôtel « Le Hamac » à Saint-François.

On se souvient que cet hôtel avait accueilli en 1978 les 4 chefs d'Etat impérialistes : Schmidt, Carter, Giscard et Callaghan lors de leur séjour en Guadeloupe. Et son directeur avait ses entrées un peu partout en Guadeloupe : il était même, selon certains, directement reçu par le préfet lui-même...

Eh bien, cet homme d'affaires se fait prendre comme un vulgaire truand dans une affaire de vols de documents bancaires et de chantage exercé sur un banquier.

Rozan clame son innocence et affirme avoir été victime d'une machination, ce qui est possible. En tous cas, dans les milieux capitalistes, la course au profit est tellement exacerbée et poussée à des conséquences si extrêmes que la limite entre les affaires « honnêtes » et celles de la pègre (vols, chantage, extorsion de fonds) finit par s'estomper. Et c'est régulièrement que l'on apprend que tel promoteur immobilier détournait des fonds qui lui étaient confiés, ou encore que tel administrateur de telle caisse ou organisme détroussait les épargnants qui lui confiaient leurs économies.

Un tel événement est donc dans la logique des choses en système bourgeois.

Mais ce qui importe, c'est le sort des 150 personnes employées en Guadeloupe par M. Rozan et qui risquent de perdre le maigre salaire qu'ils touchaient, en se retrouvant à la rue. Venant après la fermeture cette année du COPATEL ainsi que la mise à pied des employés du Casino PLM, un tel incident a le mérite de mettre en lumière ce que le gouvernement français entend par développement de l'activité touristique.

Il ne s'agit nullement d'une activité consciente en vue d'améliorer le sort de la population, ou de diversifier les ressources des Antilles comme le laisse entendre la propagande gouvernementale. Le seul projet conscient que le gouvernement a, en l'occasion, c'est de permettre aux capitalistes de faire de l'argent le plus facilement possible.

Alors, pour cela, on déclare la Guadeloupe et la Martinique terres ouvertes aux promoteurs touristiques. Pour attirer ces messieurs, qui ne se déplacent que s'il y a de l'argent à récolter, on ouvre le grand jeu : primes, subventions, prêts à faible taux d'intérêts, dégrèvements fiscaux, tout un ensemble de dispositions qui ne profitent qu'aux capitalistes.

Quoi d'étonnant alors que ces messieurs comme une volée d'oiseaux prédateurs s'abattent sur le pays : et on voit s'installer Copatel et Novotel, Hilton et Club Méditerranée, Méridien et PLM avec à leur suite des requins de l'hôtellerie, plus petits, mais aussi affamés de profits.

Un tel assemblage tient en règle générale quelques années, le temps de manger les primes et subventions, on s'éclipse généralement avant de rembourser les emprunts : c'est le cas de Diamond-Roc, qui a déjà changé 3 fois de mains, du Hilton en Martinique, de Caravelle et Fort-Royal en Guadeloupe qui eux ont déjà changé deux fois de propriétaires. A chacune de ces transactions, ce sont des dizaines et parfois plus de 100 travailleurs qui perdent leur emploi, qui passent du statut de travailleur surexploité et sous-payé à celui de chômeur !

Mais même sans fermeture, c'est le cortège habituel des suspensions provisoires, des licenciements partiels ou autres compressions d'effectifs que connaissent tous, à un moment ou à un autre les hôtels des Antilles.

Alors, pour les travailleurs antillais, il y a bien loin des possibilités d'emploi que laissent miroiter les partis de droite et le gouvernement, à la réalité actuelle : les Antilles autrefois paradis pour les aventuriers venus piller une population d'esclaves pour s'enrichir sont maintenant colonies à piller sur le plan touristique.

Et si les travailleurs ne veulent pas être les proies sans défense de ces requins du tourisme, ils ont à s'organiser et à se battre résolument.

J.B.

PORT-DE-FORT-DE-FRANCE : LES CAPITALISTES LICENCIENT 1650 TRAVAILLEURS

C'est la colère parmi les 1650 dockers occasionnels du port de Fort-de-France. L'accord vient d'être signé entre le syndicat CGTM des dockers d'une part, et l'administration de l'autre, prévoit purement et simplement la perte de leur emploi sans aucune possibilité ni de reclassement, ni même de compensation !

3 catégories de travailleurs ont un emploi sur le port :

— les dockers professionnels, titulaires d'une carte, et qui ont droit à un salaire minimum garanti lorsqu'il n'y a pas de travail sur le port. Ils étaient au nombre de 415.

— les occasionnels classés, au nombre de 150.

— les occasionnels non-classés, encore appelés « bouche-trous », au nombre de 1500.

Comme on ne travaille que s'il y a des bateaux et comme leur nombre est extrêmement variable, l'embauche se fait en commençant d'abord par les professionnels, CGM, Fabre, ou autres employés, les occasionnels classés, puis en dernier lieu, les occasionnels non-classés.

Avec la mécanisation, l'emploi de containers et la mise en service des portiques qui accélèrent les opérations de débarquement et d'embarquement, la quantité de main-d'œuvre nécessaire est beaucoup moins grande d'où les licenciements.

En mai-juin de cette année, la Chambre de commerce qui gère le port avait déjà tenté de licencier les dockers. Cela avait entraîné la grève, ainsi que l'envoi de plusieurs dizaines de gardes-mobiles sur le port afin de briser la résistance des travailleurs. Finalement, un compromis avait été conclu, à l'issue duquel le travail reprenait en attendant qu'un accord définitif soit signé. Et c'est cet accord qui provoque la colère des dockers. D'un seul coup, le nombre de professionnels passera de 415 à 230, par le simple jeu des départs à la retraite, étant donné que l'embauche reste bloquée.

Les 150 occasionnels classés se voient proposer des stages de reconversion à l'issue desquels il n'est absolument pas sûr qu'ils puissent trouver du travail.

Quant aux 1500 autres occasionnels, ils sont tout simplement ignorés : on ne les connaît pas ! Ils n'ont pas d'existence légale !

On mesure déjà toute l'hypocrisie des capitalistes de la Chambre de Commerce qui ont imposé un tel accord. Par un simple jeu de mots on supprime l'emploi qui permettait à 1650 personnes de vivre sans leur assurer un autre équivalent !

Les occasionnels n'ont aucune raison d'accepter que ce soient eux qui fassent les frais de la reconversion et de la modernisation du port de Fort-de-France. S'ils sont suffisamment nombreux à s'organiser et à se mobiliser contre leur licenciement, ils peuvent obliger la Chambre de commerce et les services de l'Equipement à trouver une solution.

C'est vrai, les dockers occasionnels paraissent bien seuls dans cette bataille, notamment au moment où ils sont carrément mis à la porte. Pourtant il n'est pas dit qu'ils ne peuvent parvenir à se faire entendre des patrons de la Chambre de commerce, et leur imposer sinon leur reclassement, du moins qu'une part de leurs revendications soient satisfaites.

Mais cela passe par une mobilisation large et profonde contre le chômage qui frappe des dizaines de milliers de travailleurs en Martinique, cela passe par un appel aux chômeurs et aux autres travailleurs pour qu'ils participent à ce combat qui est un combat pour l'emploi.

C'est un combat de ce type que les syndicats et partis ouvriers qui ont une influence déterminante sur les travailleurs refusent de mener. Depuis des dizaines d'années, ils se contentent de déclarations générales à ce sujet, sans donner les moyens réels aux travailleurs et aux chômeurs d'entamer cette bataille. C'est pourtant par cette mobilisation large et profonde qu'il faudrait commencer.

J.B.

STOLÉRU CONTRE LES IMMIGRÉS ET CONTRE TOUS LES TRAVAILLEURS

Stoléru, le secrétaire d'Etat aux Travailleurs Immigrés a déclaré ni plus ni moins qu'il était souhaitable que les travailleurs immigrés quittent la France : « S'ils désirent rentrer chez eux, nous ne les retiendrons pas ». Il a également menacé d'être « intransigeant » : « Il n'est plus question d'accueillir un seul étranger en France ». C'est le coup de pied donné à des travailleurs que les patrons français exploitent sans limite et qu'ils ont souvent été chercher bien loin, dans des pays qui, anciennes colonies françaises, ont été pillés par eux.

Mais avant d'être une menace réelle, les déclarations de Stoléru sont un argument électoral. Les présidentielles approchent et les ministres n'hésitent pas, pour plaire à un certain type d'électeurs, à flatter les pires préjugés, préjugés anti-immigrés et même racistes.

Par la même occasion, Stoléru dégage les capitalistes de toute responsabilité dans la crise actuelle. Ceux-ci licencient sans vergogne, alors même que leurs profits ne cessent pas de croître. A l'heure où le gouvernement est contraint d'avouer 1.500.000 chômeurs, ce qui veut au moins dire 2.000.000 de chômeurs réels, il faut des boucs émissaires. Stoléru les a trouvés. Ce seraient les travailleurs immigrés. A croire Stoléru, ces derniers seraient la cause de tous les malheurs des ouvriers français, vie chère, licenciements...

Pour comble d'hypocrisie, Stoléru fait mine, avec de telles déclarations, d'être du côté des travailleurs qui ont une carte d'identité française et de défendre leurs intérêts. Mais les travailleurs français ou antillais n'ont pas à croire ce charlatan. Ceux que défend Stoléru sont les véritables responsables de la crise, les capitalistes. S'il advenait en effet, — rien n'est moins sûr, Stoléru peut toujours causer — que les travailleurs immigrés quittent la France, les grands bénéficiaires seraient les patrons et personne d'autre. Les travailleurs immigrés partis, les patrons n'auraient aucune raison d'augmenter la paye d'un balayeur du métro ou d'un manœuvre dans le bâtiment. Au contraire, ils se trouveraient dans les conditions idéales pour imposer aux chômeurs français ou antillais, d'accepter n'importe quel travail pénible ou mal payé, sous peine d'être rayé de la liste des chômeurs. Ceux qui auraient pu croire que Stoléru se soucie des travailleurs ayant une carte d'identité française, se trompent lourdement. Les préoccupations sont, à court terme les élections, à long terme l'intérêt des capitalistes. Aussi aucun travailleur, qu'il soit français ou antillais ne doit céder aux manœuvres de division que le gouvernement essaie d'encourager. La solidarité entre tous les travailleurs est la seule réponse aux patrons et à leurs serviteurs zélés tel Stoléru.

Lorsque Stoléru s'attaque aux travailleurs immigrés c'est à toute la classe ouvrière qu'il en veut. Pour que de telles menaces n'aient plus aucun effet, il faut que tous les travailleurs, français, antillais en France, immigrés aient les mêmes droits, les mêmes conditions de travail et de salaires.

TRACASSERIES CONTRE LES IMMIGRÉS DE LA CARAIBE

Les nouvelles lois sur l'immigration en Guadeloupe, Martinique et Guyane des travailleurs des autres îles de la Caraïbe, ont largement été diffusées ces jours-ci sur les ondes. Cette immigration devenant de plus en plus importante, le gouvernement français cherche à la limiter en imposant des conditions plus dures.

Les ressortissants de la Caraïbe qui veulent venir en Guadeloupe, Martinique ou en Guyane devront dorénavant être en possession d'un visa. Ce visa sera fourni par un représentant français dans le pays d'origine. Si la caution de 2500 F a été supprimée le billet aller et retour est obligatoire. Ce billet doit être valable pour 3 mois seulement et ce n'est pas remboursable.

Ces nouvelles mesures doivent être mises en application le 1er octobre pour les Haïtiens et les ressortissants de la République Dominicaine, et le 1er décembre pour les Dominicains, les Sainte-Luciens et Barbadiens. Il ne reste pas beaucoup de temps à ceux qui sont concernés pour se mettre en règle ce qui signifie que les contrôles sévères et les rapatriements de force ne tarderont pas à se faire. Ils se sont toujours faitsd'ailleurs avec violence. Seulement maintenant, l'opinion publique est largement préparée par les ondes qui insistent sur les nouvelles lois. Celles-ci rendent plus difficile l'accès des travailleurs de la Caraïbe, en particulier les Dominicains et les Haïtiens, aux « départements » français d'Outre-Mer des Antilles.

Après avoir favorisé cette immigration, le gouvernement français prend aujourd'hui des mesures pour limiter et mieux contrôler celle-ci. Il cherche ainsi à éviter que des liens trop étroits se nouent entre les populations des îles de la Caraïbe.

Quand on pense aux déclarations de Dijoud sur la politique d'ouverture vers la Caraïbe du gouvernement français on voit que cette politique consiste plutôt à fermer les frontières.

GISCARD EN CHINE OU LA TOURNÉE D'UN COMMERCANT

Giscard et les ministres qui l'accompagnaient ont sillonné la Chine pendant une semaine. Durant ce voyage, il n'était pas question de politique, le rapprochement des peuples, d'une quelconque défense de la culture française ou de toutes autres idées qui sont le refrain des hommes politiques français. La seule préoccupation de la délégation, c'était le nombre de contrats de vente qu'elle devait signer avec ce pays très peuplé qu'est la Chine.

Le voyage en Chine l'an dernier du premier ministre Barre s'était révélé très prometteur, Giscard le président est retourné conclure les accords.

A ce sujet, les Empain, les Schneider, parents de la femme de Giscard et tous les autres de son milieu et de sa famille peuvent dire merci à Giscard, il a bien travaillé pour eux. Il a placé deux centrales nucléaires, des hélicoptères, il a arraché plusieurs promesses aux dirigeants chinois. Les bourgeois de France ont réalisé de bonnes affaires.

Cela n'a pas empêché les autorités françaises de prétendre que tous les Français profiteront de ces accords. Comme si faire des affaires empêche les bourgeois de licencier. Les bourgeois français, comme ceux des autres pays, sont en pleine restructuration, comme ils disent. Ils modernisent à tour de bras, pour produire plus avec le moins d'ouvriers possible. Ils peuvent très bien produire plus, vendre plus, faire plus de profit tout en continuant à licencier. L'an dernier leurs profits étaient en hausse, le chômage aussi.

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication :
G. BEAUJOUR
Adresser
toute correspondance :
EN GUADELOUPE
à Gérard BEAUJOUR
B.P. 214
97110 POINTE-A-PITRE
EN MARTINIQUE
B.P. 386
97204 FORT-DE-FRANCE
EN FRANCE écrire à :
Combat Ouvrier
B.P. 145
75023 PARIS CEDEX

Impression
CIF Pointe-à-Pitre
Commission paritaire
N° 51728